

cueillir d'autres. L'Autriche est un petit pays. Le Canada est un grand pays qui pourrait faire vivre une population beaucoup plus nombreuse. A cet égard, notre politique d'immigration est un échec. Il faut s'inspirer de principes humanitaires. Nous ne devons pas hésiter à collaborer avec ces gens ni à accepter ces réfugiés. On devrait adopter immédiatement des dispositions spéciales en dehors des cadres de la loi actuelle sur l'immigration. Aucun pays ne possède plus d'espace ni n'est mieux en mesure d'accepter des milliers de ces infortunés qui, dans leur propre pays, ont mené une lutte si courageuse pour la liberté en s'exposant à de cruelles et terribles représailles. Pour les secourir, nous pouvons bien plus encore. En vérité, nous ne pourrions guère faire moins que ce que nous avons fait jusqu'ici.

Au cours des siècles, l'histoire a enregistré les noms de grands hommes qui ont sacrifié leur vie pour la défense de grands principes. Mais rares sont les circonstances où elle ait donné une si héroïque démonstration de l'énergie et du courage de l'homme ordinaire. Me sera-t-il permis de rappeler au Gouvernement, si content de lui qu'il puisse être, que l'esprit de notre jeune pays n'est pas déjà tellement mort qu'il se satisfasse de cette complaisance béate, de cette incapacité de secourir comme il l'aurait fallu ce peuple si malheureux.

Je n'entends pas éterniser le débat. Mais je ne vois pas que cette question soit de celle qu'on puisse régler en un tournemain pour contenter le Gouvernement. Il s'agit d'une question grave qui atteint au plus profond d'eux-mêmes tous les Canadiens. Elle concerne la vie et l'espoir de ce peuple-là, de ses enfants, vivants ou à venir. Je n'entends certes pas transformer cette question en controverse politique, mais il reste que le Canada est troublé, inquiet, choqué aussi des tergiversations de son Gouvernement, de la satisfaction de soi qu'il manifeste en cette affaire comme en tant d'autres. Il est inutile de s'abriter derrière l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation n'est pas plus forte que les pays qui la composent. La solidité d'une chaîne est fonction de celle de son plus faible chaînon. Le Canada a échoué lamentablement dans son action auprès de l'Organisation des Nations Unies.

J'aurais honte de siéger ici si, à l'Assemblée des Nations Unies, j'avais vu les États-Unis voter comme ils l'ont fait pour chasser la Grande-Bretagne et la France de la région de la Méditerranée. La Grande-Bretagne et la France ont convenu de se retirer de la région quand il s'y trouverait une force de police suffisante, mais c'est une attitude bien étrange maintenant que de leur dire de se retirer d'une région dont leur existence dé-

pend. Ce n'est pas suffisant pour le premier membre du Commonwealth britannique des nations. Par conséquent, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green), je propose au nom de la loyale opposition de Sa Majesté:

Que ce qui suit soit ajouté à l'Adresse:

Que la Chambre regrette que les conseillers de Son Excellence:

1. aient choisi de réprouver gratuitement les mesures prises par le Royaume-Uni et la France, qui visaient à prévenir une guerre de grande envergure dans la région de Suez;

2. aient suivi avec soumission la ligne de conduite irrationnelle des États-Unis d'Amérique et aient ainsi favorisé une attitude fanfaronne et provocatrice de la part du dictateur égyptien;

3. aient placé le Canada dans l'humiliante situation d'accepter les diktats du président Nasser;

4. n'aient pas agi rapidement et de façon satisfaisante pour donner refuge aux patriotes de Hongrie et d'autres pays assujétis au joug cruel de la Russie.

**M. l'Orateur:** Me permet-on de ne pas donner lecture de la motion qu'on vient de proposer et de la tenir pour proposée par celui qui occupe le fauteuil?

**Des voix:** Convenu!

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le discours que nous venons d'entendre contenait bien des mots. Par bonheur, l'amendement proposé à la fin de ce discours signale quelques faits précis à l'égard desquels l'opposition officielle désire prendre une attitude différente de celle que le Gouvernement a recommandée à la Chambre.

**M. Fleming:** Des faits, voilà le terme propre.

**Le très hon. M. St-Laurent:** On a déjà fait, en dehors de la Chambre et dans plusieurs journaux, des déclarations semblables qui contrastaient étrangement avec les éloges dont tous les pays, sauf le sien, comblaient le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Avant de passer aux points qui sont proposés dans cette motion tendant à modifier la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du trône, je m'arrête à un ou deux points précis que j'ai pu saisir des l'avalanche de mots qui est tombée dans lèvers de celui qui dirige actuellement la loyale opposition de Sa Majesté.

Il a dit que le Parlement aurait dû être convoqué plus tôt. Je crois qu'on peut disposer de ce point en rappelant aux gens avertis quelles sont et quelles ont toujours été les exigences et la pratique constitutionnelles. Ceux qui étaient ici en 1939 savent ce qui s'est passé alors. Ceux qui étaient ici en 1950, quand la loi sur la défense a été modifiée, se rappelleront les discussions qui ont eu lieu à ce moment-là. Les députés qui siégeaient ici en 1950 se rappelleront qu'il en a été de nouveau question cette année-là et, afin d'éviter ce que j'ai allégué à propos du